

## **FOURRIÈRE** **ANIMALE**

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de Vias. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989. Elle fonctionne avec cinq agents. Les journées s'articulent au travers des différentes tâches qui leur incombent :

- la capture des animaux errants,
- le ramassage des animaux morts sur la voie publique,
- la prise en charge,
- la garde,
- l'entretien des chiens et des chats attrapés ou saisis.
- le nettoyage du chenil,
- la recherche des propriétaires,
- la restitution ou la passation pour adoption au Comité de Soutien à la Cause Animal de Béziers (selon le cas).

### **COMMUNES ADHÉRENTES**

Cette année, cette compétence rassemble 19 communes adhérentes :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- FLORENSAC
- POMEROLS
- CAUX
- NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- NIZAS
- CASTELNAU DE GUERS
- SAINT-THIBÉRY
- PORTIRAGNES
- LÉZIGNAN LA CEBE
- PINET
- SAINT-PONS DE MAUCHIENS
- AUMES
- PAULHAN



### **TARIF POUR LES PARTICULIERS**

Le tarif applicable en 2014 est en vigueur depuis le 1er mars 2013, suite à la délibération du comité syndical du 11 février 2013 (les tarifs ont évolué en 2015 et feront l'objet du prochain rapport d'activités).

<b>Capture</b>	<b>45,00 €</b>
<b>Garde journalière</b>	<b>25,00 €</b>
<b>Euthanasie</b>	<b>40,00 €</b>
<b>Abandon pour euthanasie</b>	<b>80,00 €</b>
<b>Ramassage des animaux morts</b>	<b>80,00 €</b>

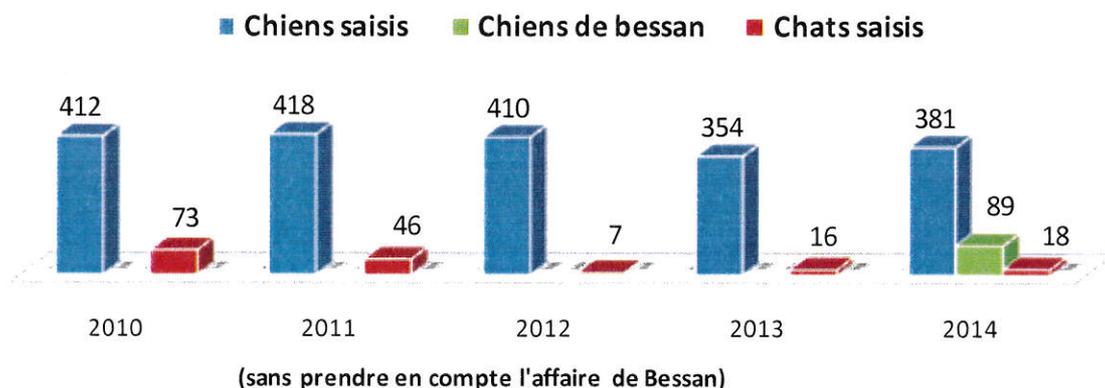
## - ÉTAT DES CAPTURES EN 2014

Communes	Chien (s)	Chat (s)
AGDE	127	
BESSAN	114*	1
VIAS	35	6
AUMES	7	
CASTELNAU DE GUERS	13	
CAUX	7	
CAZOULS D'HÉRAULT	5	
FLORENSAC	11	1
MONTAGNAC	17	1
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	12	
NIZAS	0	6
LÉZIGNAN LA CÈBE	8	
PAULHAN	20	1
PÉZENAS	36	1
PINET	6	
POMEROLS	5	
PORTIRAGNES	34	1
SAINT-THIBÉRY	5	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	8	
<b>TOTAUX</b>	<b>470</b>	<b>18</b>

*\* Dont 89 chiens capturés à Bessan (fait divers mars 2014)*

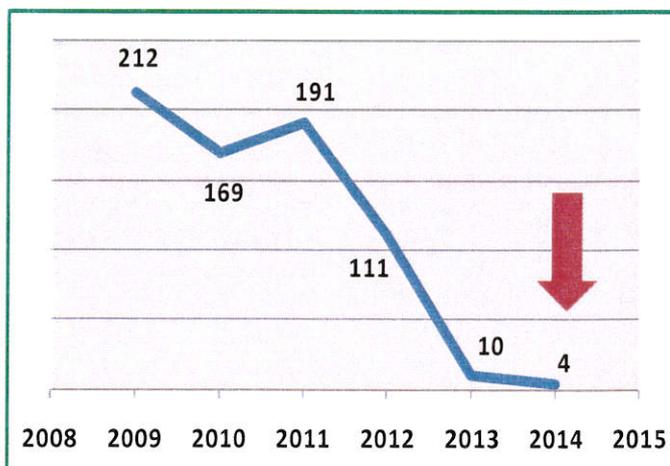
## - ÉVOLUTION DES CAPTURES

Cette année, nous observons une hausse des captures conséquente due en partie à l'intervention du 29 mars 2014, sur la commune de Bessan. L'augmentation est de 7.63 %, par rapport au chiffre de 2013. La capture des chats est toujours aléatoire et bien souvent sur demande des communes et des particuliers.



## - ÉVOLUTION DES EUTHANSIES

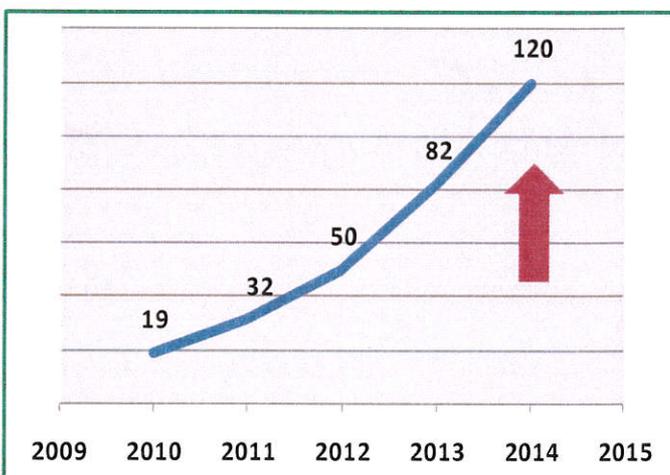
La fourrière accueille les animaux capturés et les garde pendant un délai franc de 8 jours ouvrés, au terme duquel, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné. L'euthanasie n'intervient que si l'animal est reconnu non adoptable, dangereux ou trop malade par un des vétérinaires conventionnés. En 6 ans, elles ont été réduites de **212** à **4**.



## - ÉVOLUTION DES ADOPTIONS C.S.C.A.

### *Convention avec l'Association "Comité de Soutien à la Cause Animale" de Béziers*

Si l'animal n'est pas identifié, si il est pucé ou tatoué et que le propriétaire ne s'est pas manifesté, au terme du délai légal de garde, il devient la propriété du gestionnaire de la fourrière et ce dernier, peut alors le proposer au C.S.C.A., en vue d'une adoption pour éviter l'euthanasie. Cette démarche mise en place en 2010 a été poursuivie, par le biais de la convention adoptée par délibération du Comité Syndical, du 10 décembre 2014, permettant de rester en conformité avec la réglementation en vigueur et de développer cette pratique en identifiant et vaccinant les animaux au préalable. Grâce à ce dispositif, le nombre d'adoption est passé de **19** en 2010 à **120** cette année. *Ce chiffre a encore été majoré de 74 adoptions supplémentaires liées à l'affaire de Bessan soit un total global de 194 pour 2014.*



## - DÉPOTS D'ANIMAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

La collaboration entre les services de la fourrière animale et la brigade environnement de la police municipale d'Agde s'est poursuivie. Elle a permis de déposer 43 animaux, dans les cages prévues à cet effet sur le site de la fourrière. Pendant l'année, il a été recensé :

- 41 chiens,
- 1 chat,
- 1 furet.

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Totaux par secteur
AGDE	4		1	3	1	3	2	2	2	4	3	4	29
CAP D'AGDE		1		1			1		5	1		2	11
GRAU D'AGDE	1							1	1				3
<b>Totaux par mois</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>43</b>

## - RAMASSAGE DES ANIMAUX MORTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Suite aux régulières sollicitations des communes en vue de ce ramassage, ce service supplémentaire a été rattaché à la compétence fourrière animale, le 4 juin 2012. Il se limite aux animaux domestiques de moins de 40 kg. Les déplacements sont gratuits, sur demande expresse et écrite du Maire des communes adhérentes auprès de la direction du SIVOM. Pour les particuliers, un tarif est entré en vigueur, au sein de la régie de recettes du service, le 1er mars 2013. Le prix est de 85,00 € par animal enlevé.

COMMUNES	CHIENS	CHATS
AGDE	3	13
BESSAN	2	9
VIAS	5	10
AUMES	3	
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX		
CAZOULS D'HERAULT		
FLORENSAC		1
MONTAGNAC		3
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		
NIZAS		2
LÉZIGNAN LA CÈBE		1
PAULHAN		
PÉZENAS		4
PINET		
POMEROLS		2
PORTIRAGNES	3	2
SAINT-THIBÉRY	1	1
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
<b>Totaux</b>	<b>17</b>	<b>48</b>

## - RETOUR SUR LE FAIT DIVERS SURVENU EN MARS 2014 À BESSAN

Samedi 29 mars, les agents de la fourrière animale de Vias ont été sollicités par la Mairie de Bessan pour intervenir chez une quinquagénaire domiciliée près du cimetière. Au total, ils ont évacué et transporté, 87 chiens vivants vers l'enceinte de la fourrière.

Tous ces chiens ont toujours vécu en meute. Au fil des arrivages, le personnel devait les capturer un par un, durant cette tâche difficile et délicate, un agent a été mordu. Puis, ils ont été parqués, dans des boîtes séparées, pour qu'ils puissent retrouver une alimentation équilibrée, un minimum d'autonomie et de sociabilité. Très rapidement après le transfert, cinq d'entre eux très faibles dont l'état de santé était déplorable sont morts.

Dès le lundi matin, il a été procédé au recensement des animaux. Ils





ont été toilettés, soignés, il a fallu établir la race, le sexe et identifier chaque chien. Golden retriever, bouledogue, yorkshire, bichon, chihuahua, caniche, teckel, épagneul, lhassa..., le travail fastidieux d'identification achevé, il s'est avéré que quasiment tous étaient pucés et qu'ils appartenaient à la propriétaire. Le jour suivant, les services vétérinaires ont auscultés et effectués un contrôle sanitaire sur chaque animal, afin d'établir leur bilan individuel de santé. La plupart de ces bêtes ne présentaient pas de grosse pathologie mais ils souffraient de malnutrition et de maladie de peau. Aucune euthanasie n'a été pratiquée.

Après, toutes ses opérations, Il fallait faire très vite. Il devenait urgent d'évacuer les animaux, la structure et les bâtiments de la fourrière animale du canton d'Agde sont prévus à la base pour accueillir une quarantaine de chiens. La gestion des captures journalières et de ce flux supplémentaire devenaient très complexe.

Dans un formidable élan de solidarité, le Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers et la Fondation 30 millions d'Amis se sont mobilisés. En huit jours, la totalité des chiens a été transférée vers des refuges de la région ou placée en famille d'accueil en vue de futures adoptions.

Après un nettoyage et une désinfection complète du chenil. Les agents de la fourrière animale ont pu retourner dans la propriété de Bessan, pour enlever les animaux morts restés sur place. La besogne était ardue, comme tenue de leur état de décomposition avancée. 25 bêtes éparpillées dans la piscine, des congélateurs non alimentés et à même le sol dans les pièces des différentes battisses ont été ramassées. Cependant, au cours de cette intervention, 7 jours après la première évacuation, la découverte d'une petite chienne encore vivante dans une armoire a été une surprise inattendue.

De retour sur le site de la fourrière, les identifications des 23 chiens et des 2 perroquets ont été effectuées avant qu'ils soient enlevés par la Société d'équarrissage.

En juillet, le personnel du SIVOM a été convié et remercié, lors d'une fête organisée sur le terrain du Béziers Sport Canin, en l'honneur des rescapés, par Mme PERLINI Directrice du Comité de Soutien à la Cause Animale de Béziers. Nous avons eu l'opportunité et le plaisir de revoir un grand nombre de chiens. Ils étaient en bonne santé et sous l'œil attentif et aimant de leur hôte ou nouveau propriétaire.

Cette belle journée a apporté une fin joyeuse et clôturé ce triste épisode qui malheureusement a été fatal pour l'ancienne propriétaire.

## - BILAN FINANCIER 2014 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DÉPENSES TOTALES : 204 032,17 €**

*La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	430,51 €
Electricité :	4 321,06 €
Gaz :	2 421,82 €
Carburant :	5 157,58 €
Alimentation des animaux :	1 515,60 €
Autres fournitures non stockées :	36,30 €
Fournitures d'entretien :	1 623,86 €
Petits équipements :	132,60 €
Vêtements de travail :	798,30 €
Fournitures administratives :	96,12 €
Entretien de terrains :	356,88 €
Entretien de bâtiments :	1 228,00 €
Entretien voies et réseaux :	1 475,00 €
Entretien véhicule :	1 849,33 €
Entretien autres biens mobiliers :	140,00 €
Maintenance :	3 433,50 €
Assurances :	861,15 €
Indemnités de régisseur :	110,00 €
Divers (vétérinaires) :	7 844,53 €
Missions :	20,00 €
Téléphone :	1 597,46 €
Personnel + charges :	168 582,57 €

**RECETTES TOTALES : 28 764,06 €**

*La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :*

Redevances et recettes :	17 985,00 €
Remboursement CAE :	10 779,06 €

